Envoyé en préfecture le 27/05/2019
Reçu en préfecture le 27/05/2019
Affiché le
ID : 065-246500573-20190521-2019_64-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON

2 avenue Calamun
65240 ARREAU

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2019-64

Séance du 21 mai 2019

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-neuf, le 21 mai, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Nombre de membres en exercice : 64
Qui ont pris part à la délibération : 47 Dont 3 procurations
Votes pour : 47
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : 14 mai 2019

Présents votants (44) : TARDOS Jean, VIDAL Thierry, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, DESMARAIS Nadine, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, BORDE Michel, NERIN Franck, BECH Jean-Pierre, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, SERMET André, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, BERGER Dominique, TOUCOUERE Dominique, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, ROCA Jacques, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, FOURCADE Dominique, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : FAUGERE Bernard, PRUGENT-LERE Fernande

Titulaires absents non représentés (17) : MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédérick, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, ROTGE Gilbert, BESSONE Michel, SOLANA Michel, PETIT Maurice, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, CASCARRE Victor.

Procurations (3) : TREY Jean-Claude à VIDAL Thierry
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri
POME Maryse à NARS Aline

OBJET : RH – Création d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences

Monsieur Patrice BALAGNA a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle la demande de mise en disponibilité d'une secrétaire de mairie à compter du 1er juillet 2019.

Afin de remplacer cet agent intervenant sur cinq mairies, Monsieur le Président propose de recruter un agent en parcours emploi compétences.

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Envoyé en préfecture le 27/05/2019
Reçu en préfecture le 27/05/2019
Affiché le
ID : 065-246500573-20190521-2019_64-DE

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 50 % du salaire brut sur la base d'un volume horaire de 20h hebdomadaire, avec exonération des cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales dans la limite du SMIC.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé.

Monsieur le Président propose de créer un emploi d'adjoint administratif dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Secrétariat de mairie sur 4 communes (Aspin 7h, Aulon 12h, Estensan 2h, Jézeau 7h) + 7h CCAL pour doublure-formation
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Approuve la proposition exposée par Monsieur le Président ;

- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU